

Adresse de la société populaire d'Annot, district de Castellane, qui applaudit aux mesures prises par la Convention pour faire triompher la cause du peuple et annonce des dons patriotiques, lors de la séance du 30 germinal an II (19 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Annot, district de Castellane, qui applaudit aux mesures prises par la Convention pour faire triompher la cause du peuple et annonce des dons patriotiques, lors de la séance du 30 germinal an II (19 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 47-48;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27690_t1_0047_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

reconnaissance des hommes libres vous récompensera de vos grands et pénibles travaux.

L'administration de district a fait passer à l'hôtel des monnaies nationales 228 marcs 5 onces 7 gros d'argent et 1 marc, 5 onces 1 gros d'or, provenant des dépouilles du fanatisme. En outre, 7 082 liv. 5 sols 6 deniers prix d'une vente d'argenterie faite par la municipalité.

Nous faisons au ministre de la Guerre, un nouvel envoi de 144 chemises, 9 paires de bas, une paire de souliers, 10 cols, 1 paire de bottes, 7 paquets de charpie, un paquet de bandes et trois sabres. S. et F. »

AMELOT, HEURTEMALLE.

10

La société populaire de la commune de Lay, ci-devant St-Symphorien [Loire] après avoir félicité la Convention nationale sur le courage avec lequel elle a combattu les intrigans, les royalistes, les fédéralistes, et triomphé de leurs efforts, demande qu'il soit pris des mesures pour détruire tous les animaux qui dévastent les propriétés.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'agriculture (1).

[Lay, 6 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Les vices de l'ancien gouvernement que vous avez détruits, ont attiré sur la France les forces de la plus grande partie de l'Europe. Le règne de la liberté que vous avez substitué à celui du despotisme a dû réunir les efforts de tous les tyrans, mais ils ont été vains. Les soldats esclaves devaient plier nécessairement devant des hommes libres qui sentaient la dignité de leur caractère.

Des ennemis intérieurs n'ont pas été plus heureux ! ils ont enfanté le fédéralisme, allumé les torches du fanatisme ; ces deux monstres ont été écrasés au premier mouvement qu'ils ont tenté de faire ; ils ont ensuite cherché à répandre des bruits alarmants sur les subsistances, pour faire naître la famine au sein de l'abondance ; et en prouvant qu'il y en a plus qu'il ne faut pour attendre la récolte, vous avez encore déjoué leurs complots liberticides.

Vous avez décrété qu'il serait établi des magasins de grains dans tous les districts de la république, pour prévenir dans les temps d'abondance les années de stérilité ; nous ne devons pas compter sur les secours de nos voisins ; si (nous voulons) effectuer cette mesure salutaire, réduits à nos seules ressources, nous devons en tirer tout le parti possible.

Pour cet effet, nous avons encore des ennemis à terrasser, d'une espèce différente et moins dangereuse à la vérité, mais par sa nature plus malfaisante.

L'immensité des ressources de la République peut les combattre tous à la fois.

Les loups sont très multipliés dans certains départements et dévorent les moutons, ils nous

privent d'une viande très saine et de la laine pour vivifier nos manufactures et habiller les défenseurs de la patrie.

Les sangliers en arrachant les blés en herbe détruisent dans le voisinage des grandes forêts l'espérance du cultivateur. Leur dent meurtrière va chercher dans les entrailles de la terre, les récoltes qui y sont cachées.

Les fouines saignent les volailles et les gibiers qui sont d'une grande ressource, et enfin les moineaux après avoir vécu l'été des grains qu'ils laissent à peine mûrir sur plants, pénètrent encore en hiver jusques dans nos greniers. Cet oiseau très vorace peuple à un point effrayant, et s'il est vrai qu'il consomme par tête, comme on le dit, une mesure de blé par an, sa destruction seule suffirait pour entretenir l'abondance dans tout l'empire français.

La société populaire de la commune de Lay, ci-devant St-Symphorien prie donc la Convention d'examiner dans sa sagesse s'il ne serait pas de l'intérêt de l'Etat d'accorder dans toute l'étendue de la République, une gratification qu'elle déterminerait, à ceux qui, avec des appâts, des filets, des lacets ou autrement, détruiraient ces animaux malfaisants. La poudre ne doit être employée que contre les esclaves des tyrans. En Angleterre on est venu à bout d'exterminer tous les loups qui y causaient de grands ravages. En France même, sous l'ancien régime, il y avait des ci-devant provinces où l'on accordait 6 liv. par tête de loup, 12 liv. par louve, 18 d. par tête de moineau. Et à proportion pour les autres animaux. Sous le règne de la liberté les représentants doivent-ils être moins généreux de l'argent du peuple quand il doit tourner d'une manière aussi avantageuse au profit du peuple lui-même. »

MOREL (présid.), BEICHON, CRETIN (secrét.).

11

La société populaire d'Annot, district de Castellane, applaudit à toutes les mesures que la Convention nationale prend pour faire triompher la cause du peuple, et annonce qu'elle vient d'envoyer au district, pour les défenseurs de la patrie, 53 chemises et autres objets, avec une somme de 282 liv. en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Annot, s.d.] (2).

« Législateurs,

Nous vous avons félicité dans des précédentes adresses sur les mesures salutaires que vous n'avez cessé de prendre pour l'affermissement de la liberté, et de l'égalité ; nous vous avons prié de rester à votre poste jusqu'à ce que ce grand ouvrage fut consommé, et tous les tyrans détruits ; nous venons aujourd'hui applaudir de nouveau toutes les mesures que vous prenez pour faire triompher la cause du peuple.

Nous vous apprenons qu'indépendamment de 332 livres que nous avons cy-devant données

(1) P.V., XXXV, 329. Bⁱⁿ, 30 germ. et 30 germ. (2^e suppl^é) et 10 flor. (2^e suppl^é). Rép., n° 122.
(2) F¹⁰ 285.

(1) P.V., XXXV, 329. Bⁱⁿ, 30 germ.; Rép., n° 122.
(2) C 297, pl. 1030, p. 26.

aux défenseurs de la patrie, nous venons d'adresser encore pour le même objet au directoire de notre district, 53 chemises, 13 paires de bas, 3 draps de lit, six pans toile neuve, une veste, 40 livres de charpie, et 292 livres en argent. Ces offrandes sont peu importantes sans doute, mais nous sommes pauvres, et à ce titre vous les recevrez avec bienfaisance et attendrissement.

Vive la Montagne, vive la République.»

ROUAY, WIRDOLLIN.

12

Le conseil général de la commune d'Amiens envoie à la Convention nationale le procès-verbal de la fête civique qui a eu lieu dans cette commune en réjouissance de la punition des conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (1).

[Amiens, 8 germ. II] (2).

« Représentants du peuple,

Nous vous envoyons ci-joint expédition du procès-verbal que nous avons rédigé hier, concernant le récit succinct de la fête civique qui a eu lieu en cette commune, en réjouissance de la punition des conspirateurs, en exécution de l'invitation d'André Dumont, du même jour. »

MORAND, BOUCHEN, MANCHON, BALEMENT, BLONDELLE, ANSELIN, DELYS, DELACROIX, RADIGUET, DUMOULIN (officiers municipaux), JOIRON (substitut), PRUD'HOMME (notable).

[Extrait des délibérations de la comm.]

Ce jourd'hui 7 germinal de la 2^e année républicaine, en l'exécution de l'invitation contenue en la lettre d'André Dumont, représentant du peuple, en date de ce jour, adressée à la municipalité et remise à 11 heures du matin au comité permanent du conseil général de la commune, tendante à faire prévenir les autorités constituées de se rendre au département à 3 heures précises d'après-midi, de faire annoncer au peuple au son de trompe qu'il y aura pour la même heure une fête civique au temple de la Raison, suivie d'un bal public au profit des pauvres, en réjouissance de la punition des conspirateurs, et de faire rassembler la garde nationale et la force armée.

Le conseil général qui avait été convoqué hier pour avoir lieu aujourd'hui à 4 heures d'après-midi, a été convoqué de nouveau pour 3 heures.

Les comités de surveillance révolutionnaire de la commune qui avaient arrêté la veille au soir de faire un banquet civique et fraternel à l'occasion de cette fête et d'inviter tous les corps constitués à y prendre part, ont fait préparer et servir un dîner dans le jardin du départe-

ment, auquel dîner se sont rendus une très grande partie des membres des diverses autorités constituées, et le repas auquel André Dumont a participé a été accompagné d'une grande gaieté patriotique. Tous les convives au nombre d'environ 120 se sont spontanément levés à diverses reprises et ont porté des santés à la Convention nationale, à la Montagne, à la République une et indivisible et au représentant Dumont.

Tous les membres des autorités constituées qui se trouvaient réunis au département à 3 heures d'après-midi se sont rendus fraternellement au temple de la Raison.

Pendant tout le trajet, l'air retentissait des cris réitérés de vive la République, vive la Montagne, et de couplets analogues, à la file.

Arrivés au temple de la Raison, le citoyen Dumont est monté à la tribune. Il a exposé au peuple que la fête de ce jour avait pour objet de se réjouir de la punition des traîtres et des scélérats qui avaient osé conspirer contre la liberté du peuple et la représentation nationale, de ces monstres qui avaient intention de renverser l'édifice de la République et de faire égorger les patriotes. Il a dit que le but de cette conspiration était de donner à la France un régent, c'est-à-dire un roi, et que si le peuple désirait un roi il ne devait point prendre part à la fête de ce jour... Au même instant Dumont a été interrompu par des cris universels partis de tous les coins du temple. *Point de Roi, nous ne voulons point de Roi, vive la République, vive à jamais la République, vive la Montagne.* A cette occasion tous les assistants qui étaient au nombre de 7 à 8,000 ont réitéré le serment solennel de combattre les tyrans et de défendre la République jusqu'à la mort.

Sorti du temple de la Raison, le conseil général s'est rendu en la chambre du conseil de la maison commune d'où le présent procès-verbal a été rédigé, et il a été arrêté qu'expédition en sera adressée à la Convention nationale.

DAINAY (agent nat.), Pierre COZETTE (notable), MANCHON, MORAND, BOUCHEN, DUMOULIN, BODLOT, RADIGUET, ANSELIN, DELACROIX, HAREUX, BALEMENT, BLONDELLE (officiers municipaux), PRUD'HOMME (notable).

13

Les administrateurs du district de Laval, département de la Mayenne, annoncent à la Convention nationale que l'esprit public fait chaque jour de nouveaux progrès; ils l'invitent à rester à son poste, la félicitent sur ses travaux immortels, et lui adressent le reste de l'argenterie des églises de son arrondissement, échappé à la rapacité des brigands; il consiste en 746 marcs, trois pièces de 24 liv. en or, et 60 liv. en argent monnoyé. Cet envoi a été précédé d'un autre montant à 66 marcs.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à l'administration des domaines nationaux (1).

(1) P.V., XXXV, 329. Bⁱⁿ, 30 germ.; M.U., XXXIX, 13; *Audit. Nat.*, n° 575. Rien dans les *Procès-verbaux du comité d'instruction publique*.

(2) F^{17A} 1010^A, pl. 4, p. 3058.

(1) P.V., XXXV, 329. Bⁱⁿ, 30 germ. et 4 flor. (2^e suppl.); J. Sablier, n° 1268; *Rép.*, n° 122.